



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocations

Question écrite n° 15970

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les conditions de cumul de l'allocation chômage avec un avantage vieillesse. Un travailleur frappé par le chômage peut percevoir une allocation chômage et une pension de retraite mais le montant de ses allocations de chômage tiendra compte de la source de revenus que constitue cette pension de retraite et sera diminué de 50 % du montant de la pension servie, alors qu'il pouvait cumuler intégralement ces deux types de ressources lorsqu'il était en activité. Il lui demande si, pour les demandeurs d'emploi, il entend prendre des mesures visant à rendre ces conditions de cumul plus favorables, à l'instar de celles existant pour certaines catégories de personnels de l'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15970

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 2003, page 2592